



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

immigration clandestine

Question écrite n° 90476

## Texte de la question

La Grande-Bretagne vient dernièrement d'annoncer qu'elle accueillera à bras ouverts les travailleurs hautement qualifiés originaires de pays non membres de l'Union européenne. Elle sélectionnera donc soigneusement les moyennement qualifiés en fonction de ses besoins, et dissuadera fortement, voire empêchera, les autres de venir travailler chez elle. Ainsi peut-on résumer la nouvelle politique d'immigration du Royaume-Uni, qui entrera en vigueur en 2008, et dont les détails ont été publiés le 7 mars 2006. Ses grands principes avaient été annoncés il y a un an, au début de la campagne pour les élections législatives. Elle ne concerne pas les citoyens des dix nouveaux pays ayant intégré l'Union européenne en mai 2004. Le futur système est fondé sur la conviction que les travailleurs originaires des nouveaux pays membres de l'Union européenne seront assez nombreux pour accomplir les « petits jobs » en souffrance sans qu'il soit nécessaire de faire appel aux immigrants plus lointains. C'est parmi ces derniers que l'on trouve les travailleurs clandestins déjà présents, dont le nombre était estimé, en juin 2005, à 570 000. Compte tenu de ces éléments, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande désormais à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, de lui indiquer sa position au sujet de ce dossier.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 90476

**Rubrique :** Étrangers

**Ministère interrogé :** intérieur et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 mars 2006, page 3271